

**Réunion d'information #5**  
**sur le projet d'aménagement de la rue de Pessac**  
**entre la place Cadichonne et la rue Costedoat**

**Mercredi 12 mars 2025 à 18h30**

**Salle Amédée Larrieu – Place Amédée Larrieu**



## SYNTHESE DES ECHANGES

Avec la participation de :

- 60 habitantes et habitants
- Camille Choplin, maire-adjointe du quartier Nansouty/Saint-Genès
- Didier Jeanjean, adjoint au maire en charge de la Nature en ville et des quartiers apaisés
- David Laurenti, Xavier Barcouzareau, Erika Lay, Pôle Territorial, Bordeaux Métropole
- Véronique Augé et Jean-Marc Compagno, Mairie de quartier Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux
- Magali Pautis et Romain Veyssière, Mairie de quartier Nansouty/Saint Genès
- Elora Gendre, Pascal Jarry, Emma Vicassiau, Mission Démocratie Permanente, Mairie de Bordeaux.

## INTRODUCTION

Elora Gendre et Pascal Jarry de la Mission Démocratie Permanente de la Ville de Bordeaux introduisent la réunion. Il est rappelé que cette cinquième réunion publique, s'inscrit dans la continuité des réunions précédentes qui ont permis de présenter et de recueillir les avis des habitants sur le choix du plan de circulation qui vont maintenant se réaliser

Elora Gendre et Pascal Jarry présentent le déroulé prévu pour la soirée :

- 1) Temps de présentation des prochains aménagements de la rue de Pessac
- 2) Temps d'échanges en plénière
- 3) Temps libre pour les questions précises des habitantes et habitants
- 4) Conclusion

Pascal Jarry rappelle les règles de participation à cette réunion et indique qu'un compte-rendu sera adressé avec le support de présentation aux participants.

Camille Choplin, maire-adjointe du quartier Nansouty/Saint-Genès, remercie les personnes présentes à cette réunion. Elle indique que cette 5<sup>ème</sup> réunion d'information a été organisée afin d'être le plus transparent possible sur le déroulement prévu des travaux d'aménagement de voirie.

Elle rappelle qu'un temps d'échange spécifique en fin de séance est prévu pour que les participants puissent poser directement des questions aux élus et aux services.

# I – PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE PESSAC

David Laurenti et Xavier Barcouzareau, responsables d'opération, Pole Territorial de Bordeaux Métropole, présentent le projet d'aménagement de la rue de Pessac.

## A) Le dialogue citoyen

Xavier Barcouzareau remercie les participants de leur présence et débute la réunion par un rappel des différentes étapes du dialogue citoyen, engagé depuis 2022, et permettant aujourd'hui d'aboutir aux travaux d'aménagement de la rue de Pessac. Plusieurs temps de rencontre et d'échange ont ainsi été organisés dont 5 réunions publiques.

Il rappelle également qu'un questionnaire à destination des riverains du quartier a été lancé en 2023 dans le but de recueillir des retours sur la refonte du plan de circulation (notamment l'inversion des rues d'Arcachon, Théodore Ducos et Strasbourg). Les réponses des riverains à ce questionnaire sont aussi venues nourrir le projet de réaménagement global de la rue de Pessac avec une forte demande notamment de végétalisation de la rue et d'élargissement des trottoirs.

## B) La situation initiale

Xavier Barcouzareau indique que le projet d'aménagement de la rue de Pessac s'étend de la rue Costedoat à la place Cadichonne, et prévoit une reprise de la voirie de façade à façade. La rue de Pessac, étroite (environ 11 mètres), est entièrement minérale actuellement.

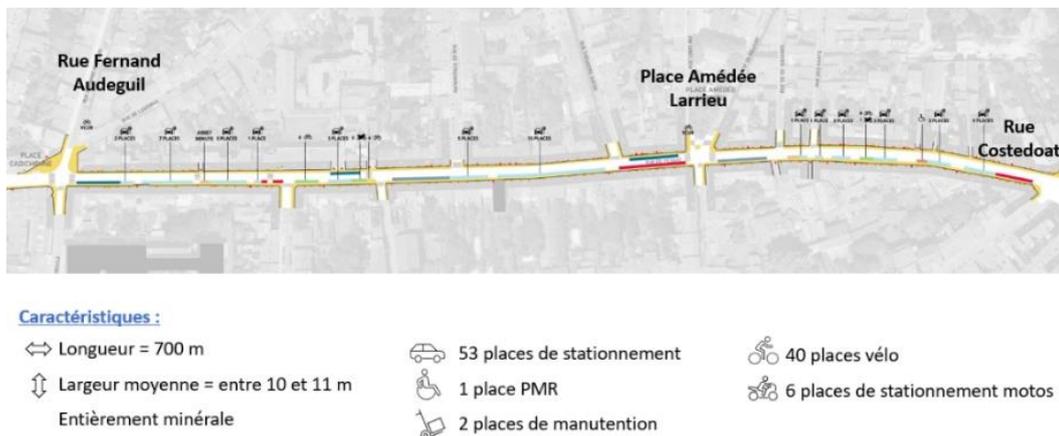


Figure 1 - Voir page 10 de la présentation jointe au compte-rendu.

Le projet prévoit un élargissement des trottoirs pour conforter et sécuriser le cheminement des piétons et une conversion de certaines places de stationnement au profit d'espaces végétalisés mais aussi de terrasses ou de stationnement vélos ou motos (bande active plus équilibrée qu'actuellement dans les usages).

## Profil de voirie section Gant – Costedoat

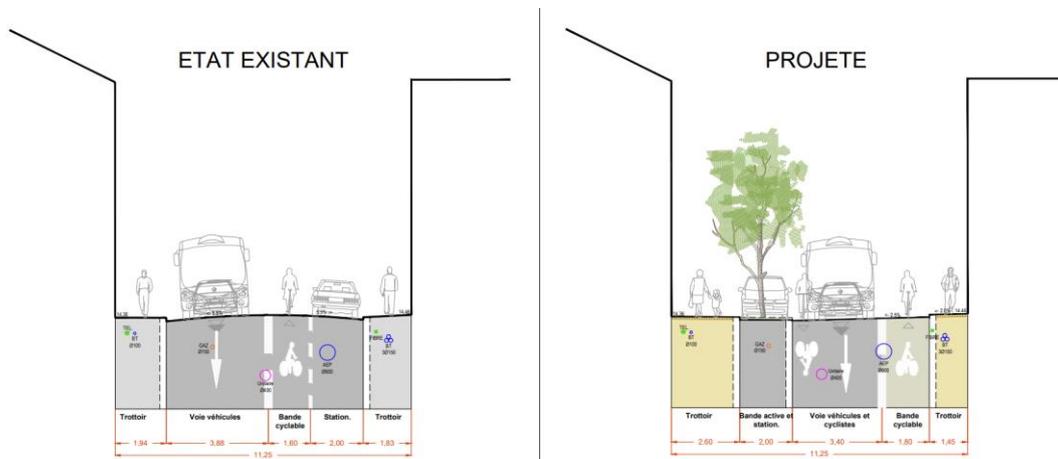


Figure 2 - Voir page 11 de la présentation jointe au compte-rendu.

## Profil de voirie section Strasbourg – Th. Ducos

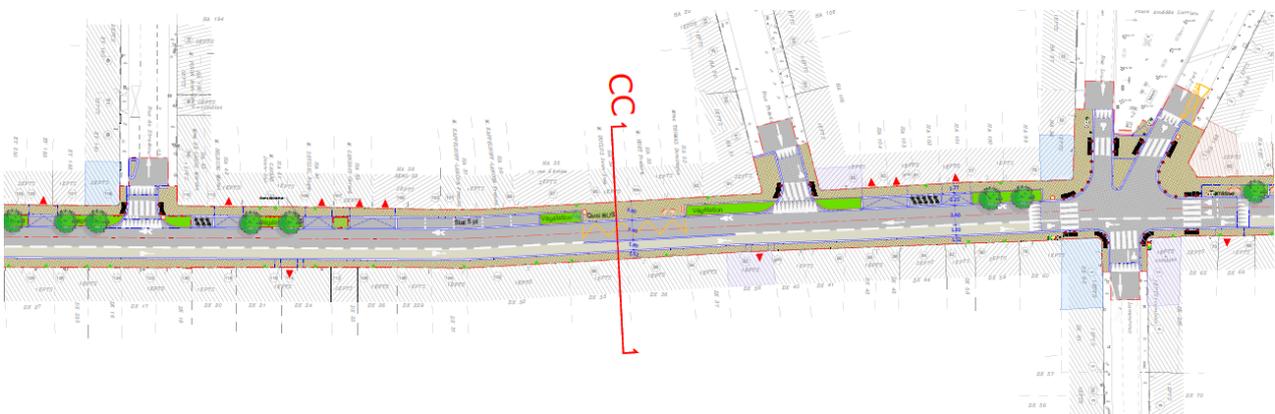
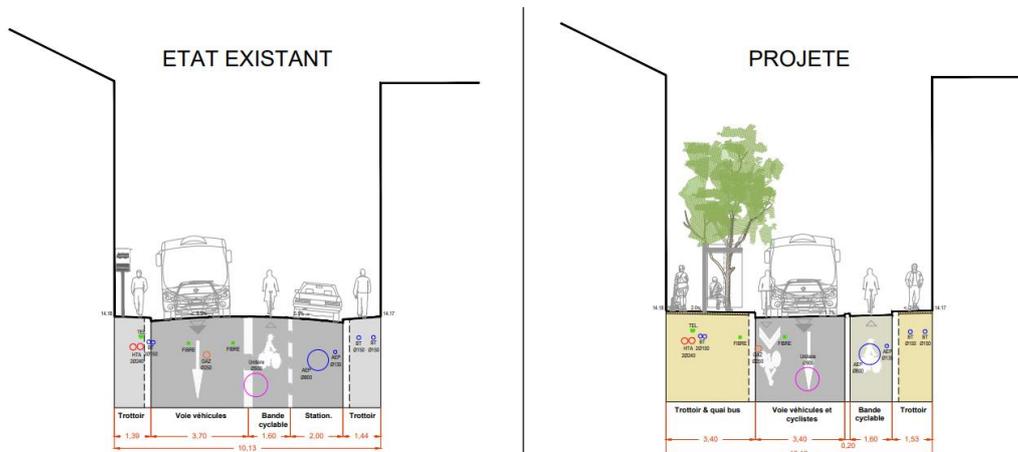


Figure 3 - Voir page 12 de la présentation jointe au compte-rendu.



Xavier Barcouzareau présente ensuite des coupes et esquisses présentant l'état actuel et futur de la rue de Pessac, au niveau de l'intersection de la rue des Treuils en direction de la place Amédée Larrieu. Une bande cyclable distincte de la chaussée est prévue, avec une bordure de protection sur certaines sections pour bien délimiter cet espace et protéger les cyclistes des voitures. Des arceaux vélos seront également installés. La rue sera végétalisée et les trottoirs seront refaits avec des cales céramiques.

La rue sera maintenue à sens unique pour les voitures dans le sens Bordeaux Centre vers la barrière de Pessac.



Il est ensuite présenté un comparatif de la situation actuelle et future au niveau de la place Amédée Larrieu en direction de la rue Costedoat permettant de visualiser le traitement en plateau au droit de la place. Les trottoirs seront réaménagés afin d'être plus large sur cet espace, en réduisant également la vue des bordures de trottoirs (2 cm). Le revêtement pour les mobilités douces sera, quant à lui, plus clair afin de bien identifier le partage de la chaussée.



## C) Le projet d'aménagement de la rue de Pessac



### Caractéristiques :

 11 Arbres	 4 places de stationnement voiture
 24 places de stationnement vélo	 1 place PMR
 2 aires de présentation pour la collecte	 1 place de manutention

Figure 4 - Voir page 17 de la présentation jointe au compte-rendu.

### Modification apportée au projet

Xavier Barcouzareau évoque une modification apportée au projet d'aménagement, non présentée lors de la réunion publique précédente (29/01/2024), concernant la gestion des déchets des impasses Pavie, Laurendon et Chanau situées sur la section Nord de la rue de Pessac.

Il est prévu, en effet, la création de deux aires de présentation des bacs de collecte collectifs des impasses afin d'éviter que les bacs n'entravent les trottoirs de la rue de Pessac comme cela est souvent le cas actuellement.

Cet aménagement sera expérimenté (pas de configuration similaire avec des aires de présentation pour les bacs de collecte collectifs non enterrés situés sur le domaine public à Bordeaux) et sera réalisé de façon à être réversible si l'usage n'était pas respecté.

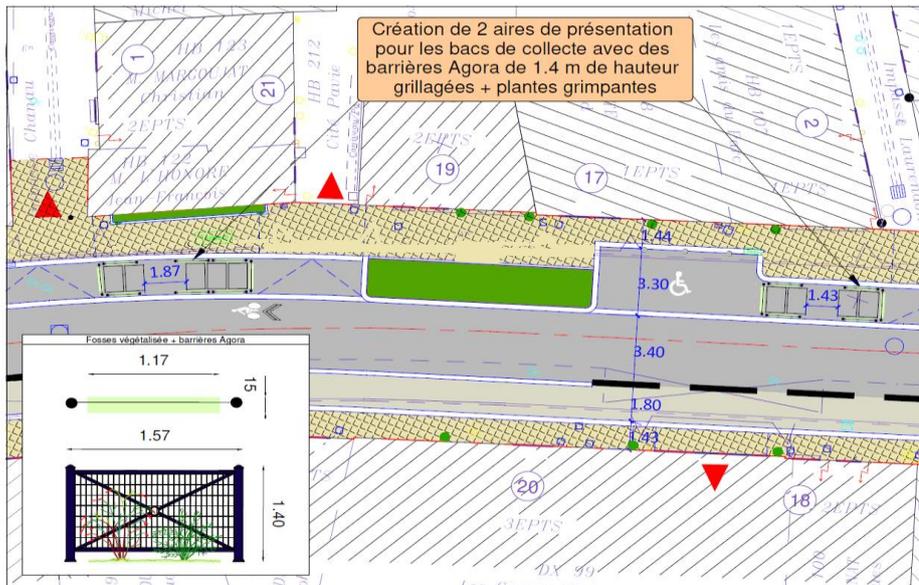


Figure 5 - Voir page 18 de la présentation jointe au compte-rendu.

**Vue en plan de la section située entre la place Amédée Larrieu et la rue Pierre Duhem**



**Caractéristiques :**

-  8 Arbres
-  7 places de stationnement voiture
-  16 places de stationnement vélo
-  1 arrêt de bus

Figure 6 - Voir page 19 de la présentation jointe au compte-rendu.

Il est également rappelé que l'arrêt de bus Navarre a été légèrement décalé dans le cadre du projet par rapport à sa situation actuelle. L'arrêt de bus Strasbourg a, quant à lui, été supprimé compte tenu de la faible interdistance actuelle avec les deux arrêts situés de part et d'autre de celui-ci (Caserne Boudet et Navarre) et d'une fréquentation par les usagers jugée faible.

## Le projet d'aménagement de la rue de Pessac

Vue en plan de la section située entre la rue Pierre Duhem et la place Cadichonne



### Caractéristiques :



15 Arbres



28 places de stationnement vélo



12 places de stationnement voiture



1 place arrêt minute



1 place de stationnement moto

Figure 7 - Voir page 20 de la présentation jointe au compte-rendu.

## D) Végétalisation

Xavier Barcouzareau indique que les fosses créées dans le cadre du projet permettront d'accueillir 34 arbres accompagnés d'arbustes et de vivaces. Il est également prévu que la rue de Pessac devienne une rue jardin et de végétaliser les façades des riverains, avec leur accord, dans le cadre du permis de végétaliser.



	Prévu
Nombres d'arbres	34
Arbustes (50/60 cm)	165
Vivaces et graminées	3700
Plantes grimpantes si accord des riverains	105

## E) Bilan et chiffres

Xavier Barcouzareau présente un bilan comparatif de l'état actuel de la rue avec l'état projeté après les travaux.

Il appuie sur le fait que la surface minérale de la rue diminue (environ 7 %) au profit d'espaces végétalisés (29 places de stationnement supprimées). 28 places de stationnement vélos sont rajoutés. Un quai de bus sera créé. Une place d'arrêt minute sera conservée. La place PMR existante dans la rue sera conservée.

	Etat actuel	Etat projeté	Bilan
Surface minérale	8160 m <sup>2</sup>	7645 m <sup>2</sup>	-535 m <sup>2</sup>
Surface perméable Espaces verts	0 m <sup>2</sup>	535 m <sup>2</sup>	+535 m <sup>2</sup>
Nombres d'arbres	0	34	+34
Quai Bus	-	1	+1
Place de manutention	1	1	=
Place arrêt minute	2	1	-1
Place PMR	1	1	=
Places de stationnement	52	23	-29
Places de stationnement vélos	40	68	+28
Stationnement Freefloating	1	1	=
Stationnement moto	6	5	-1
2 aires de collecte	0	2	+2

## F) Permis de végétaliser

Xavier Barcouzareau conclue son intervention en évoquant le permis de végétaliser, qui permet aux habitants de solliciter le carottage de leur trottoir pour semer une plante ou un ornement et qui sera intégré et appliqué dans le cadre des travaux de la rue de Pessac. Un courrier sera prochainement envoyé aux habitants et habitantes expliquant plus en détail ce dispositif.



## II – PRESENTATION DES TRAVAUX ET DU PLANNING PREVISIONNEL

David Laurenti présente le déroulé des travaux et le planning prévisionnel de réalisation.

### Équipe projet

Il introduit l'équipe en charge du suivi et de la réalisation du projet. Il informe que le coordinateur sécurité et protection de la santé (BTP Consultants) sera là pour s'assurer du bon déroulé et de la sécurité pendant les travaux.



### A) Zone d'installation de chantier

La base-vie sera positionnée sur l'aire piétonne située derrière la salle Amédée Larriou. Des bungalows seront installés afin de disposer d'une salle de réunions de chantier, d'un réfectoire et de sanitaires pour le personnel du chantier. Une zone de stockage des matériaux sera également installée entre la salle municipale et la fontaine. Plusieurs places de stationnement seront neutralisées sur la rue Louis Mie pour permettre notamment l'accès et la giration des poids lourds aux emprises de stockage et à la base-vie .

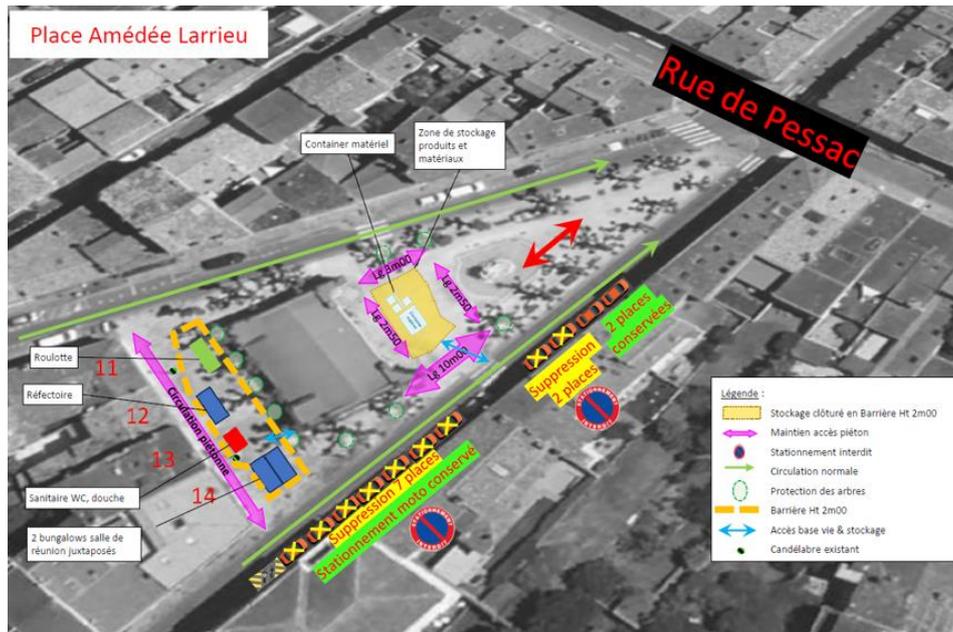
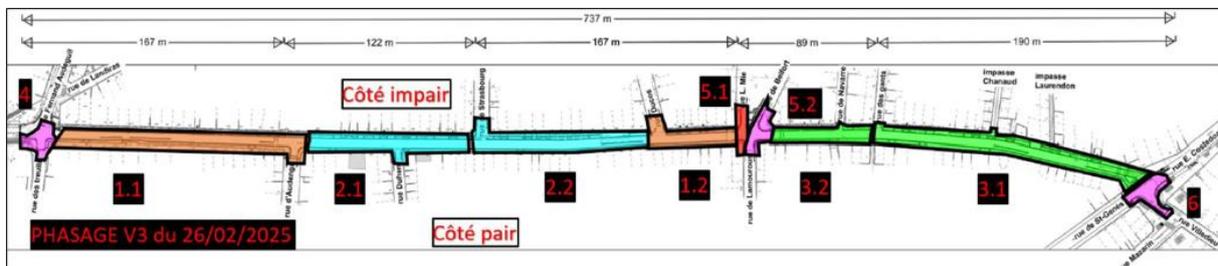


Figure 8 - Voir page 26 de la présentation jointe au compte-rendu.

## B) Calendrier prévisionnel

Les travaux d'aménagement de voirie débuteront le **17 avril 2025** et se termineront autour du **17 mars 2026**, soit environ un an plus tard. Ce calendrier est finalement plus court que celui annoncé précédemment (fin 2026). Afin de limiter la durée des travaux et la gêne occasionnée auprès des usagers et des riverains, il est prévu que deux équipes travaillent en simultanée.



## C) Planning prévisionnel des travaux

Il est rappelé que le planning présenté est prévisionnel ; celui-ci est amené à évoluer en fonction de l'avancement réel des travaux et des aléas et/ou des intempéries.

### Phase I.1 (durée prévisionnelle : 4 mois)

- **Rue d'Audenge/Rue des Treuils (hors carrefour)**
  - du 17 avril au 4 juillet = Voirie et réseaux divers (VRD)
  - du 7 juillet au 8 août = PAVAGE

### Phase I.2 (durée prévisionnelle : 3,5 mois)

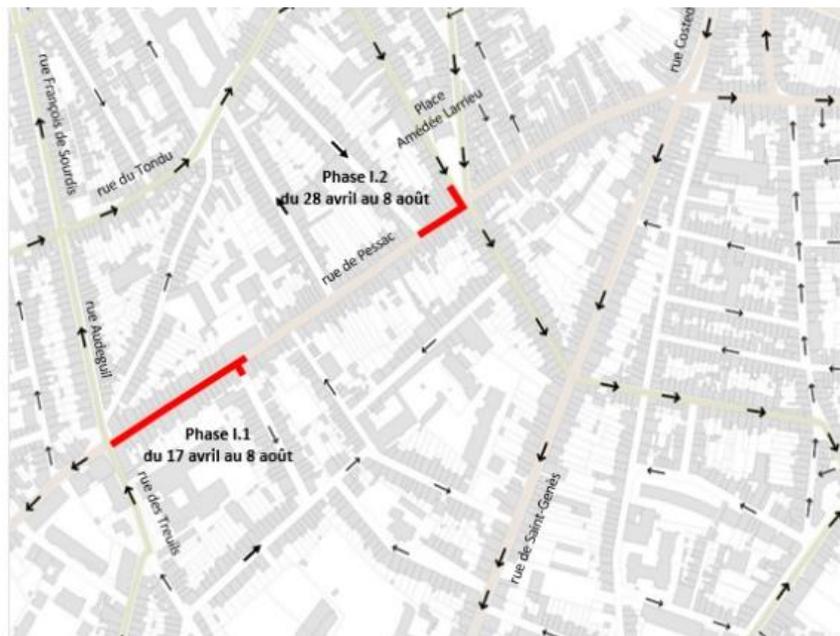
- **Rue Louis Mie/Rue de Strasbourg**
  - du 28 avril au 4 juillet = Voirie et réseaux divers (VRD)
  - du 7 juillet au 8 août = PAVAGE

La circulation automobile sera interdite du lundi au vendredi de 8 h à 17 h au niveau des emprises de travaux.

Il ne sera pas possible également de stationner son véhicule au droit des emprises de travaux. De plus, lors de certaines phases spécifiques de travaux (terrassément de la chaussée et réfection en béton des trottoirs), les riverains n'auront pas d'accès à leur garage ou parking privé.

Lors de la phase de création de la structure de chaussée, les équipes de chantier vont procéder à des terrassements à une profondeur d'environ 70 cm sur la chaussée existante empêchant ainsi tout passage de voiture.

Les cheminements piétons et l'accès pour les secours seront quant à eux maintenus. Les bus seront déviés comme actuellement.



#### Plan de déviation des travaux (premières phases) :



Figure 9 - Voir page 29 de la présentation jointe au compte-rendu.

La deuxième étape des travaux concernant l'aménagement des carrefours de la place Cadichonne et de la Place Amédée Larrieu (entre la rue de Belfort et la rue Lamourous) sera la plus impactante pour la circulation dans le quartier. Ces travaux sont prévus courant juillet, afin de limiter la gêne pour les riverains (période de vacances estivales).

**Phase II.1** (durée prévisionnelle : 1 mois)

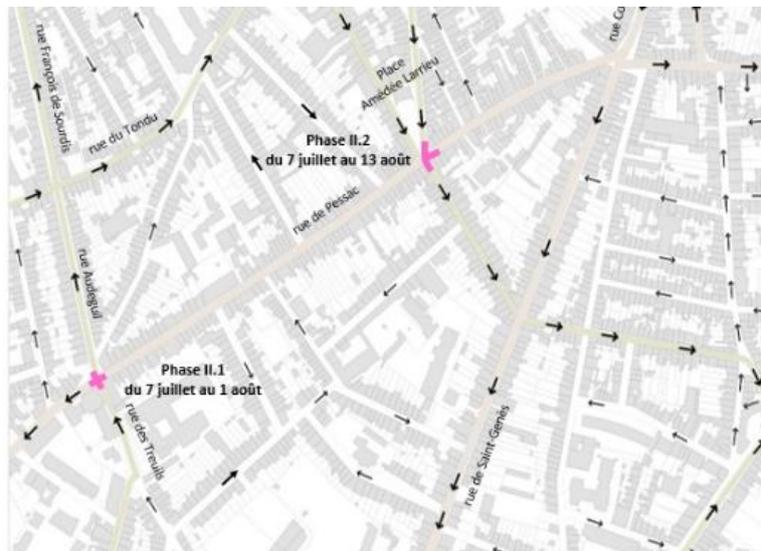
- **Carrefour Place Cadichonne**
  - du 7 juillet au 1 août = Voirie et réseaux divers (VRD)

**Phase II.2** (durée prévisionnelle : 2 mois)

- **Carrefour Rue de Belfort/Rue Lamourous**
  - du 7 juillet au 1 août = Voirie et réseaux divers (VRD)
  - du 4 août au 13 août = PAVAGE

**Modalités travaux voirie :**

- Circulation voiture interdite / carrefours fermés à la circulation
- Stationnement interdit aux véhicules au droit de l'emprise des travaux
- Maintien des cheminements piétons et secours
- Bus déviés



**Phase III.1** (durée prévisionnelle : 3 mois)

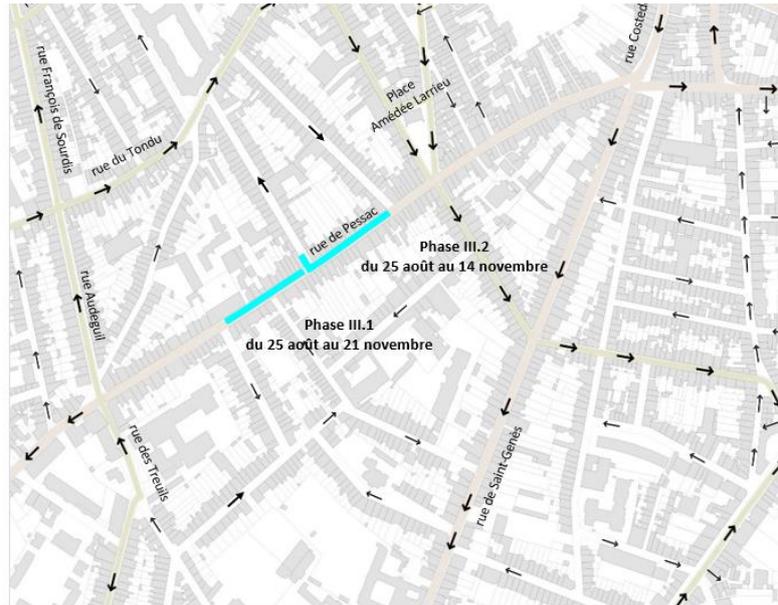
- **Rue de Strasbourg/Rue d'Audenge**
  - du 25 août au 10 octobre = Voirie et réseaux divers (VRD)
  - du 13 octobre au 21 novembre = PAVAGE

**Phase III.2** (durée prévisionnelle : 3 mois)

- **Rue Ducos/Rue de Strasbourg (y compris carrefour)**
  - du 25 août au 10 octobre = Voirie et réseaux divers (VRD)
  - du 13 octobre au 14 novembre = PAVAGE

**Modalités travaux voirie :**

- Circulation voiture interdite de 8 h à 17 h
- Stationnement interdit aux véhicules
- Accès garage maintenu sauf phases spécifiques de travaux
- Maintien des cheminements piétons et secours
- Bus déviés



**Phase IV.1** (durée prévisionnelle : 3,5 mois)

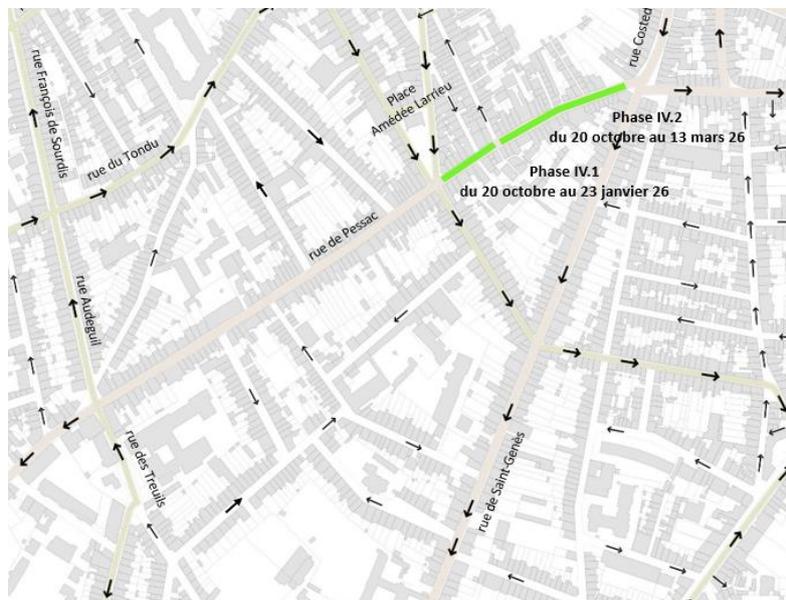
- **Rue des Gants/ Rue Lamourous (hors carrefour)**
  - du 20 octobre au 19 décembre = Voirie et réseaux divers (VRD)
  - du 5 janvier 26 au 23 janvier 26 = PAVAGE

**Phase IV.2** (durée prévisionnelle : 3 mois)

- **Rue de Costedoat/ Rue des Gants**
  - du 20 octobre au 19 décembre = Voirie et réseaux divers (VRD)
  - du 5 janvier 26 au 13 mars 26 = PAVAGE

**Modalités travaux voirie :**

- Circulation voiture interdite de 8 h à 17 h
- Stationnement interdit aux véhicules
- Accès garage maintenu sauf phases spécifiques de travaux
- Maintien des cheminements piétons et secours
- Bus déviés



David Laurenti termine cette partie de présentation en indiquant que la dernière phase des travaux de voirie concernera le revêtement de chaussée (réalisation de l'enrobé définitif), avec une durée estimée d'environ 1 mois. Cette étape intervient à la toute fin dans le but d'avoir un revêtement le plus uniforme possible.

**Phase V.1** (durée prévisionnelle : 2 semaines)

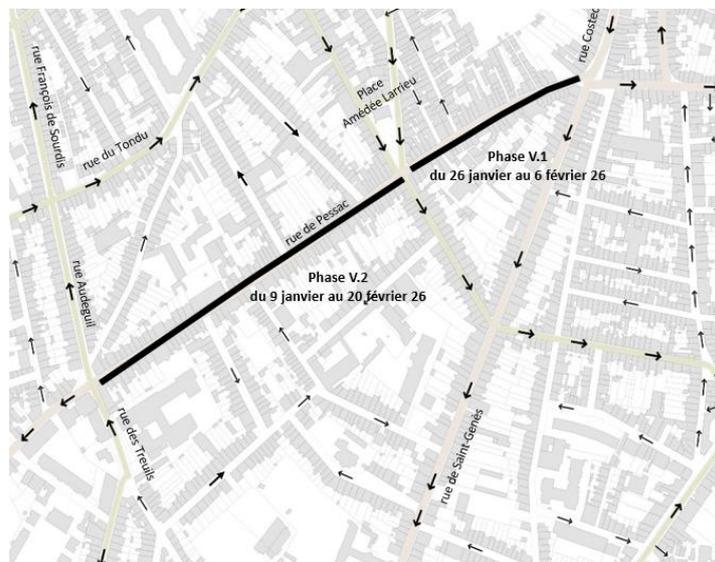
- **Rue Costedoat / Place Amédée Larrieu**
  - Du 26 janvier au 6 février 26

**Phase V.2** (durée prévisionnelle : 2 semaines)

- **Place Amédée Larrieu/Place Cadichonne**
  - Du 9 février au 20 février 26

**Modalités travaux voirie :**

- Circulation voiture interdite de 8 h à 17 h
- Stationnement interdit aux véhicules
- Maintien des cheminements piétons et secours
- Bus déviés



Les aménagements paysagers sont également prévus en simultané sur la dernière période des travaux, entre novembre 2025 et mars 2026, période propice pour les plantations. Au besoin et en fonction de l'avancée des travaux de voirie, ces aménagements paysagers pourraient être finalisés à la fin de l'année 2026.

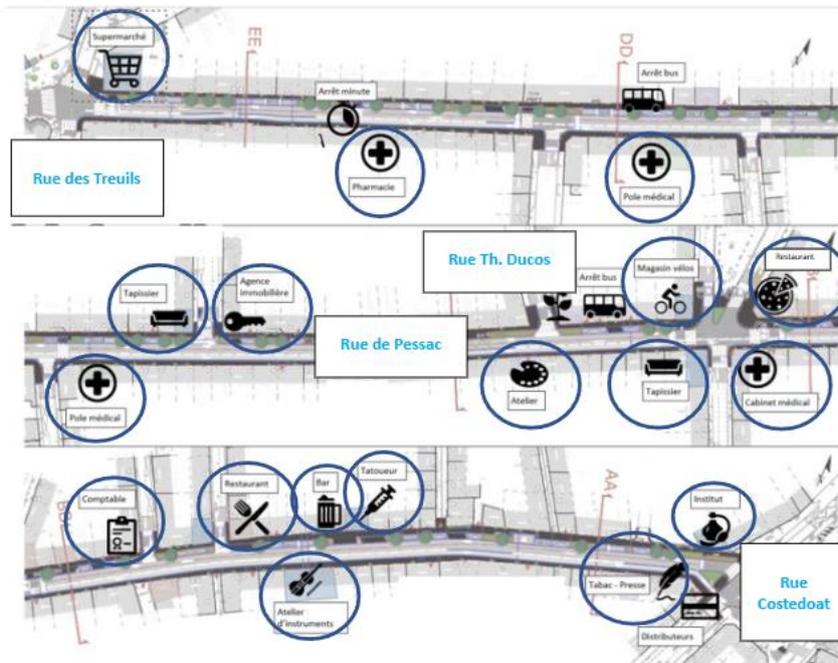
Pour conclure cette partie, David Laurenti informe les participants que le plan de circulation sera adapté en tenant compte des différentes phases du chantier.

Des inversions temporaires de sens de circulation et des mises en impasses de certaines rues sont donc à prévoir pendant les travaux. Un courrier spécifique sera adressé aux riverains pendant les travaux pour les informer du plan de déviation adopté.

Il conclut sur le fait que les travaux vont avancer lentement. Il invite donc les riverains situés sur les sections concernées à interroger le chef de chantier des entreprises sur place ou le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage s'ils ont des questions.

## D) Commerces

David Laurenti informe les participants qu'une démarche spécifique de présentation des travaux auprès des commerçants de la rue aura lieu les 26 et 27 mars 2025 après-midi.



## E) Transports en communs

Au sujet des transports en commun, David Laurenti indique que toutes les lignes passant dans la rue seront impactées. Il invite ainsi les habitants à suivre régulièrement les annonces et le site internet de TBM concernant les évolutions de ligne pendant les travaux.

## F) Autres sujets

David Laurenti présente les éléments suivants :

- Le service de collecte de déchets sera assuré. En fonction des emprises de chantier et si nécessaire, en accord avec le service de la collecte, le positionnement de bacs collectifs pourrait être installé en entrée de rue.
- Le SDIS aura un accès permanent à la rue pendant les travaux.
- Les services de la Poste seront assurés à vélo pendant les travaux.
- Les livreurs pourront accéder à la rue suivant les mêmes conditions de circulation que les riverains du chantier.
- Les artisans pourront accéder à la rue pour des chantiers spécifiques, sous réserve d'une acceptation préalable et d'un arrêté délivré par la mairie de quartier.
- Les riverains pourront engager des travaux (échafaudages, ravalement, déménagement...), sous réserve d'une acceptation préalable et d'un arrêté délivré par la mairie de quartier.

#### Contacts de proximité pendant les travaux :

- Mairie de quartier Nansouty/Saint-Genès : 05 24 57 65 65
- Mairie de quartier Saint Augustin/Tauzin/Alphonse Dupeux : 05 24 57 68 18

### III – QUESTIONS - REPONSES GENERALES

- Habitant : vous avez indiqué que l'arrêt de bus Strasbourg était supprimé. Où sera situé l'arrêt Navarre ?

L'arrêt Navarre est actuellement situé au droit du n°81 de la rue de Pessac. Il sera légèrement décalé afin d'être positionné au droit du n°95. Ce déplacement permet d'éviter que l'arrêt de bus soit positionné devant une dépression charretière comme actuellement. Cela permet également de procéder à la construction d'un quai de bus avec une hauteur de vue de 18 cm de hauteur (facilitant ainsi l'accostage du bus et l'accès aux voyageurs notamment aux personnes à mobilité réduite) et d'un trottoir élargi (3,40 m). La décision de supprimer l'arrêt de Strasbourg a été prise à la suite d'une analyse du service en charge des transports qui a constaté que les arrêts de bus Navarre et Strasbourg étaient très proches l'un de l'autre. L'arrêt de Strasbourg était également peu fréquenté. De façon générale, les arrêts de bus sont positionnés à une interdistance d'environ 350 mètres.

- Habitante : Je suis très étonnée qu'au vu de la longueur de la rue de Pessac, une seule place PMR soit prévue. Pouvez-vous nous en donner la raison ?

Les travaux prévoient de conserver la place PMR existante (sachant que de façon générale il faut *a minima* une place PMR pour 50 places de stationnement). La rue étant peu large, nous avons prévu le positionnement de cette place PMR à l'endroit le plus adéquat car les places PMR doivent respecter des dimensions réglementaires spécifiques notamment avoir une largeur de 3,30 m. Il convient également de noter que la place PMR de la rue d'Audenge sera également maintenue et son accessibilité améliorée dans le cadre du projet. Il n'est pas prévu de place PMR spécifique devant les cabinets médicaux.

- Habitant : Lors de la période de nonaccès aux parkings-garages privés, un macaron spécial sera-t-il prévu pour que l'on puisse se garer sur les places de stationnement avec un tarif « abonnés » ?

Les riverains concernés sont invités à faire une demande de droit à stationnement résident (gratuit, valable 2 ans) sur le site « **mon stationnement bordeaux.fr** ». Il leur sera ensuite possible d'acheter des abonnements 1 jour (1€) ou 1 semaine (6€) afin d'être couverts sur les périodes où l'accès à leur garage sera impossible. Les personnes disposant déjà d'un abonnement résident pour un premier véhicule pourront utiliser le système du "Pass 52" pour garer leur second véhicule dans la rue. Tout sera mis en œuvre pour réduire au maximum ces périodes d'inaccessibilité (pas plus d'une semaine consécutive).

- Habitante : Les places stationnements de la place Amédée Larrieu seront-elles supprimées au vu de l'espace de stockage prévu ?

Dans le cadre de la mise en place de la base-vie, les places seront nécessairement condamnées pendant la durée des travaux pour permettre l'accès et la giration des poids lourds (dépôt de matériaux et matériels nécessaires à la réalisation du chantier).

- Habitant : J'ai trois questions.

La première concerne le terrassement : comptez-vous retirer les pavés situés en dessous rue de Pessac, en sachant que c'est un bout de l'histoire de Bordeaux ?

La deuxième concerne les plantations prévues : je constate que vous prévoyez des plantations sur le côté impair de la rue alors que c'est du côté pair que le soleil tape le plus sur les habitations. Le positionnement des arbres permettra-t-il d'avoir de l'ombre ?

La troisième concerne le stationnement : cette rue et ce quartier sont à cheval sur plusieurs zones de stationnement. Nous devons néanmoins nous rattacher à une seule zone unique, ce qui limite nos possibilités et devient pénalisant. Est-il possible d'avoir plus de latitude concernant notre rattachement ?

Sur le terrassement : les pavés vont être déposés et seront stockés pour pouvoir être réutilisés si besoin dans le cadre d'autres chantiers réalisés par Bordeaux Métropole.

Sur les plantations : le positionnement des plantations est conditionné principalement aux contraintes d'aménagement dans une rue relativement étroite avec notamment la présence de réseaux souterrains et la nécessité de conserver l'ensemble des fonctionnalités actuelles de la rue (notamment la circulation automobile).

Sur le stationnement : cela est à l'étude mais n'est pas encore possible.

- Habitant : Il faut regarder l'état de la piste cyclable. Il y a beaucoup de stationnement sauvage.

La bande cyclable actuelle a fait l'objet de nombreux travaux concessionnaires et n'est pas forcément bien matérialisée (marquage au sol).

Dans le cadre du projet d'aménagement, cette bande cyclable sera protégée sur certaines sections par une bordure. Un revêtement clair permettra également d'identifier précisément cette bande cyclable pour éviter du stationnement de véhicules.

- Habitante : Il existe un ancien pavage sous les rues de Bordeaux, stabilisé avec du sable qui permet un drainage des rues. Le nouveau pavage sera-t-il lui aussi drainant ?

Les pavés existants situés sur la rue de Pessac sont situés sous enrobé ou sous asphalte et ne sont donc pas visibles. Les revêtements de surface de la rue de Pessac sont imperméables.

Il est prévu dans le cadre du projet de réaliser des trottoirs en cales céramique avec une assise en béton pour en assurer la pérennité notamment au droit des dépressions charretières.

- Habitant : Sur la dernière partie de la rue, quand on descend à vélo, on ne sait pas vraiment où aller et il n'y a pas de contre-sens. Que feront les vélos quand la partie Nord de la rue sera fermée à la circulation ? Il faut envisager une piste cyclable alternative, rue de Belfort ou rue Saint-Genès.

Un double-sens cyclable sur la rue de Belfort n'est pas prévu pour des raisons de sécurité (largeur de la voie insuffisante et trafic actuel). Pendant les travaux sur la section Nord de

la rue de Pessac, les cyclistes seront invités à mettre pied à terre au droit des emprises de travaux.

Il est également possible pour les cyclistes, afin d'éviter l'emprise des travaux de la rue de Pessac, depuis la rue Lamourous de remonter en direction de la rue Costedoat par la rue Mazarin (même si cette rue ne dispose pas actuellement d'aménagement cyclable spécifique).

- Habitante : je souhaite lancer des travaux de ravalement sur la façade après les travaux, est-ce que cela posera un problème avec les échafaudages ?

Si les travaux de façade devaient se réaliser pendant le chantier, l'autorisation dépendra de l'emprise des travaux d'aménagement. Après la réalisation des travaux, cela ne devrait pas poser de problème car les trottoirs seront plus confortables qu'aujourd'hui. Dans les deux cas, une demande d'arrêté d'occupation du domaine public doit être faite par le particulier ou l'entreprise (sur le portail des démarches du site [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr)). Elle est instruite par la Mairie de quartier dans un délai de 3 semaines. Aucun échafaudage ne peut être installé avant l'envoi de cet arrêté au demandeur, confirmant l'autorisation.

- Habitant : Qu'est-il prévu pour l'accès au docteur situé au n°142 et pour toutes les personnes PMR qui viennent le voir en urgence ? Prévoyez-vous une place de stationnement ?

Il n'est pas prévu d'aménager pendant les travaux une place de stationnement spécifique en face du cabinet du médecin que vous mentionnez. Il est prévu, en revanche, de réserver une emprise dédiée au stationnement pour la pharmacie et les cabinets médicaux sur la rue d'Audenge pendant les travaux.

- Habitant : Est-il possible de prolonger l'abonnement résident – l'abonnement spécial pour les personnes qui seront impactées par les travaux devant leur garage privé et qui ne pourront plus y accéder ? surtout s'ils ont des métiers contraignants ?

Nous n'avons malheureusement pas la main sur les abonnements mais constatons que c'est un questionnement récurrent. Pour l'instant, nous ne pouvons pas apporter de solution mais cela est en cours de réflexion.

- Habitante : C'est la première réunion à laquelle j'assiste, j'habite rue Walter Poupot. Je m'interroge sur le sens de circulation retenu pour la rue de Pessac, en sachant qu'avec la rue Saint-Genès, ces deux rues remontent vers les boulevards mais ne descendent pas vers le centre-ville. Pour aller dans le centre-ville, cela est devenu très difficile pour les habitants de la rue Walter Poupot.

Ce point a déjà été évoqué lors des précédentes réunions. De nombreuses réflexions ont été menées. Aujourd'hui, le sens de circulation du quartier est stabilisé jusqu'à la fin des travaux de la rue de Pessac. Les avis concernant les modifications apportées sont très différents : certains sont satisfaits d'avoir moins de circulation de transit tandis que d'autres évoquent une complexification de l'accès à leur domicile en voiture. D'autres rues sont concernées – comme la rue Théodore Ducos. Nous prenons donc note de cette alerte.

- Habitant : J'ai cru comprendre que vous prévoyez un blocage de la rue Louis Mie à un moment donné dans les travaux. Comment ferons-nous pour accéder à nos maisons, en sachant que nous sommes déjà en sens unique ?

La rue Louis Mie fonctionnera en impasse pour quelques jours le temps que les travaux soient réalisés au niveau de l'intersection des rues de Pessac et Louis Mie. Une entreprise est missionnée pour mettre en place la signalisation nécessaire. Des panneaux seront aussi installés pour indiquer les rues barrées. Un courrier spécifique sera transmis aux riverains pour informer des évolutions du plan de circulation pendant les travaux.

- Habitante : Un tronçon de la rue de Pessac situé entre les boulevards et la rue des Treuils a déjà été refait il y a quelques années. Le revêtement prévu dans le cadre du projet sera-t-il identique ?

Le revêtement prévu dans le cadre du projet sera identique.

- Habitante : Je constate qu'il est déjà impossible de trouver des places de stationnement dans la rue. Avec les travaux, je crains que cette situation n'empire. Comment cela va-t-il s'organiser ?

Dans le cadre de la consultation en lien avec l'expérimentation et le réaménagement de la rue de Pessac, de nombreux riverains et usagers se sont exprimés (près de 800 avis). Une grande majorité des avis recueillis était en faveur de la végétalisation de la rue. Cela a nécessairement un impact sur le stationnement et oblige les riverains à élargir leur périmètre de recherche de stationnement. L'arbitrage a été rendu et des compromis ont été faits.

- Habitante : Bordeaux est une ville pluvieuse, avec un enjeu de drainage des eaux de pluie fort. Les travaux auront-ils un impact positif sur ce drainage ? en sachant que nous avons régulièrement des caves inondées ?

Les travaux impliquent un décroustage important de la rue. Des infiltrations d'eau pourraient survenir pendant les travaux même si l'entreprise fera le maximum pour éviter ce type de situation. Une fois terminés, les aménagements prévus prévoient un bon écoulement des eaux pluviales, avec des bouches d'égout réparties stratégiquement dans la rue. Nous n'avons, cependant, pas eu d'échos d'inondations de caves dans la rue, après avoir consulté la régie de l'eau dans le cadre de l'étude du projet, et n'avons donc pas prévu d'aménagement spécifique.

- Habitante : Nous avons un réel problème de circulation dangereuse rue Théodore Ducos. Depuis le changement de sens de la rue de Pessac, nous constatons un accroissement de la circulation dans notre rue. Nous avons déjà fait une demande pour obtenir un aménagement de la voirie pour réduire la vitesse des véhicules (livreurs, éboueurs etc.) car la rue devient dangereuse. Les voitures passent dans les deux sens, il n'y a plus de voie cyclable, le trottoir est envahi par le stationnement, les poussettes ne passent plus. Il faut aménager les choses.

#### Hors-temps d'échange de la réunion :

La circulation relevée en décembre 2021, avant l'inversion de la rue Théodore Ducos, était de 459 véhicules/jours.

Après l'inversion de la rue, en novembre 2023, le flux de circulation relevé était de 742 véh/j (augmentation d'environ 62 % du trafic). La vitesse V85 (vitesse en dessous de laquelle circule 85 % de usagers) relevée en 2023 est de 38 km/h et est identique à celle relevée en 2021.

L'augmentation du flux de circulation sur la rue Théodore Ducos était attendue et reste acceptable. L'inversion des rues Théodore Ducos et Strasbourg a été réalisée pour permettre aux riverains d'effectuer plus facilement des boucles de circulation pour rechercher des places de stationnement.

Les services vont étudier cette situation pour essayer de réduire la vitesse dans la rue (mise en chicane éventuelle du stationnement).

## **CONCLUSION**

Didier Jeanjean, adjoint au maire en charge de la Nature en ville et des quartiers apaisés, conclut en rappelant que ces aménagements sont le fruit de nombreux compromis rendus possible par la concertation.

Pour information, il invite les participants de la réunion à consulter et lire le troisième [Plan National d'Adaptation au Changement Climatique \(PNACC\)](#) produit par le gouvernement en mars 2025, qui définit les politiques de l'Etat dans un scénario de réchauffement à plus 4°C.

Les riverains qui souhaitent réagir sur le projet et les travaux sont invités à adresser un mail à leur mairie de quartier :

[nansoutystgenes@mairie-bordeaux.fr](mailto:nansoutystgenes@mairie-bordeaux.fr)

[staugustintauzinadupeux@mairie-bordeaux.fr](mailto:staugustintauzinadupeux@mairie-bordeaux.fr)

La réunion s'est clôturée par un temps d'échange individualisé entre les habitants présents et les services concernés afin que ces derniers puissent étudier les cas spécifiques.